

# Association féminine pour la défense du Jura

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **D'égal à égale!**

Band (Jahr): **9 (2009)**

Heft 9

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-352585>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Association féminine pour la défense du Jura

Nous reproduisons ici le texte rédigé par l'Association féminine pour la défense du Jura (AFDJ) en 1977 présentant le projet de création d'un Bureau de la condition féminine et envoyé aux milliers de femmes membres de l'AFDJ, du Jura nord et sud.

## Bureau de la condition féminine

En 1975 déjà, l'AFDJ a lancé l'idée d'un Bureau de la condition féminine. Depuis, l'Assemblée constituante a accepté un article constitutionnel garantissant la mise en place de ce Bureau. Nous aimerions vous exposer en quelques lignes ce que ce Bureau pourra vous apporter, quelle que soit votre situation sociale.

### Pour la femme au foyer :

- des cours traitant des problèmes de l'enfance, de l'adolescence, de l'école, de la consommation (exemples : contrats de vente, ventes à crédit, assurances...)
- une formation permanente avec des cours selon les souhaits des participants. Cela pourrait se faire en relation avec l'Université populaire ou certaines écoles.

### Pour la femme exerçant une profession :

- la réalisation d'institutions pour les enfants (crèches, garderies, jardins d'enfants, classes de loisirs ou de devoirs surveillés) ;
- des échanges avec d'autres femmes pour mieux planifier, organiser le travail ménager.

### Le Bureau luttera :

- pour des congés de maternité plus longs, payés et une réembauche garantie ;
- pour la promotion professionnelle de la femme (à formation égale, la situation de la femme est généralement inférieure à celle de l'homme) ;
- pour un salaire féminin décent (le salaire de la femme est en moyenne 30% inférieur à celui de l'homme).

### **Pour la femme chef de famille :**

- une information juridique concernant par exemple :
  - les allocations auxquelles elle a droit,
  - sa défense professionnelle,
  - les bourses d'études pour elle-même et ses enfants ;
- une orientation pour une meilleure formation professionnelle ou un recyclage. Actuellement, 40% des jeunes filles ne reçoivent pas de formation ;
- la femme seule se sent isolée, le Bureau pourrait regrouper des femmes chef de famille pour créer un dialogue, un échange ;
- le Bureau luttera afin de remédier aux injustices juridiques, fiscales et autres, touchant la femme seule.

### **Pour la femme célibataire :**

- un travail devra être accompli pour lutter contre les préjugés qui empêchent la femme célibataire d'être considérée à part entière. Elle souffre d'un manque de considération dans notre société et de ce fait, a des difficultés pour s'intégrer socialement et professionnellement.

### **Pour la femme dans le troisième âge :**

- le Bureau pourra l'orienter vers les différents services existants ;
- l'aider dans des démarches administratives.

### **Pour la jeune fille :**

- une aide dans le choix d'une profession (stages nombreux, éventail plus large des professions possibles) ;
- une formation civique et juridique (exemple : contrats de mariage) ;
- des rencontres sur divers sujets désirés.

En conclusion, il dépendra de chacune d'entre nous que ce bureau soit le centre d'accueil où chaque femme pourra, en toute liberté, faire part de ses préoccupations. Elle cherchera, avec les responsables, des solutions aux problèmes de tout ordre : conjugaux, sexuels, juridiques, professionnels, culturels, afin de trouver un épanouissement dans tous les domaines.

Septembre 1977